

ABONNEMENT.

SAUMUR :
Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10
Poste :
Un an... 35 fr.
Six mois... 20
Trois mois... 12

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
chez DONGRELL et BULLIER,
Place de la Bourse, 93 ;
EWIG, r. Amboise-Richel, 9 ;
BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
chez M. BAYAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

10 Juin 1881.

SÉNAT.

Séance d'hier jeudi. — L'ordre du jour
appelle la première délibération sur le projet
de loi portant modification de la loi élec-
torale. A 2 heures, tous les ministres sont à
leur banc. La loge des députés est comble.
Plusieurs ont même pris place dans l'hémi-
cycle, derrière les sénateurs. Aussi M. Gam-
betta, à la Chambre, préside-t-il des ban-
quettes vides et s'occupe beaucoup plus,
nous écrit-on, des télégrammes qui lui arri-
vent toutes les cinq minutes du Sénat, que
des syndicats professionnels. L'urgence de
la discussion du rapport Waddington est
voquée à l'unanimité, et M. Millaud, le seul
membre partisan de la liste dans la commis-
sion, attaque le rapport. Son grand repro-
che est que la commission n'ait même pas
voulu examiner les amendements, et, au
risque d'un conflit entre les pouvoirs pu-
blics, a repoussé ex abrupto la proposition
Bardoux. Il nie que l'existence ou seulement
les droits du Sénat soient le moindre
menacés. Pour le surplus, on a fait à tort ou
à raison de cette question une question poli-
tique de premier ordre.

L'opinion s'est passionnée. Il faut en finir
et calmer cette effervescence par un vote
conforme à celui de la Chambre. Cette in-
jonction est assez mal accueillie sur nombre
de bancs. La droite, qui a décidé de n'inter-
venir que par son vote, garde le plus profond
silence. Mais le centre gauche et la gauche
républicaine murmurent et interrompent.

M. Millaud n'est pas plus heureux lors-
qu'il déclare que la liste n'est pas un meilleur
mode de plébiscite que l'arrondissement.
Lamarine a été élu 41 fois, Thiers 43, et ces
acclamations ont laissé toute liberté et auto-
rité aux parlements. Dénégation sur les
mêmes bancs. Le reste du discours de M.
Millaud est calqué sur celui de M. Gambetta
à la Chambre. Cependant, M. Millaud des-
cend de la tribune à 3 heures et demie au

milieu d'une telle froideur que M. Spuller
griffonne rageusement quelques lignes et
les confie à un huissier. M. Jouin succède à
M. Millaud. Il déclare que la loi électorale
détruirait l'harmonie des institutions répu-
blicaines. Ici seulement la droite se permet
un rire qui s'adresse moins à l'opinion de
l'orateur sur le fond de la question, opinion
qu'elle paraît partager en majorité, qu'à la
prétendue harmonie des institutions répu-
blicaines. M. Jouin emploie surtout des ar-
guments ad senatorem. Pour lui, la Chambre
élue au scrutin de liste prendrait sur le
Sénat une prédominance ruineuse pour l'é-
quilibre des pouvoirs, et la liste favoriserait
la dictature que M. Clémenceau a si logique-
ment montrée comme conclusion fatale de
la proposition Bardoux. Du moment où le
principe de la loi peut saper la base de l'édi-
fice constitutionnel, le droit et le devoir du
Sénat est de repousser ce principe.

En finissant, M. Jouin prend en main la
défense du président Grévy dont la loi éla-
borée à la Chambre ferait l'humble serviteur
d'un ministre prépotent. On doit repousser
la proposition sans tenir compte de menaces
ridicules. Il ne peut y avoir conflit, parce
que le Sénat aura usé de son droit et fait son
devoir. M. Jouin s'en va, comme M. Millaud,
au milieu d'un profond silence.

Les gambettistes respirent.

Nous avons maintenant M. Dauphin qui
débuté par une imprécation à la Cicéron,
moins l'éloquence, contre la légèreté et l'im-
prévoyance des conclusions de la commis-
sion. M. Waddington proteste ; mais M.
Dauphin maintient son dire et se lance dans
une interminable apologie des bonnes inten-
tions de la Chambre, de son respect pour la
haute Assemblée qui l'écoute en ce moment.
L'encens brûle à poignée et son odeur attire
quelques sénateurs qui avaient été respirer
dans les couloirs.

M. Dauphin montre l'autorité des pères
conscrits, planant toujours, quelle que soit la
votation, au-dessus des décisions parlementaires, et ils ne peuvent mieux affirmer cette
autorité, cette prédominance morale, qu'en
se soumettant matériellement une fois de

plus aux volontés du Polycarpe de la Cham-
bre basse. Ce ne sont pas les paroles de M.
Dauphin, mais c'en est le sens.

Cependant une partie de la gauche semble
goûter cette étrange argumentation ; ce que
voyant, certains pointeurs, qui n'ont pas lâ-
ché leur crayon, modifient le résultat de
leur cote précédente. La liste montée par M.
Dauphin reprend la corde. M. Dauphin con-
teste toute velléité, toute possibilité de dicta-
ture. Les Chambres de majorité républi-
caine ne font pas les coups d'État, elles les
empêchent. Les 363 l'ont prouvé ! Les pro-
testations commencent à s'élever sur les
bancs de la droite, et la gauche applaudit.

L'orateur profite de cette interruption
pour respirer et repart avec une énergie qui
prouve plus en faveur de ses poumons que
de sa sincérité contre l'inféodation du suf-
frage universel à un homme au moyen de la
liste. Il n'y aura aucune ingérence pari-
sienne, aucune pression pour la confection
des listes. C'est la délégation même qui
nomme les sénateurs qui formera les comi-
tés d'élections départementales. M. Gam-
betta n'est qu'un pauvre agneau dont on
voudrait faire un loup dévorant. Croyez si
vous pouvez. La vraie, la seule raison que
l'on veut cacher, s'écrie M. Dauphin, c'est que
l'on veut faire la guerre à une personnalité
sur la question du scrutin de liste.

Ici une discussion entre M. Buffet et M.
Dauphin. M. Buffet accuse l'orateur de pro-
voquer des interruptions. « C'est votre atti-
tude qui doit provoquer les réflexions des
républicains », riposte M. Dauphin ; et il fait
ressortir, en terminant, les périls du
conflit que soulèverait le Sénat en repous-
sant la liste.

M. le président met la clôture aux voix.
Elle est votée unanimement.

On procède au vote. A 6 heures a lieu le
dépouillement.

Table with 2 columns: Category and Count.
Nombre de votants: 262
Majorité absolue: 132
Pour: 114
Contre: 148

Le Sénat ne passera pas à la discussion
des articles. (Agitation.)

Le projet de rétablissement du scrutin
de liste est donc repoussé par 34 voix de
majorité.

Chronique générale.

Dans le monde diplomatique, on parle
beaucoup d'une lettre circulaire qui aurait
été adressée, par le général Ignatieff, à tous
les cabinets européens pour leur demander
leur intervention contre tous les agents révo-
lutionnaires russes qui, des pays étrangers
où ils se sont réfugiés, méditent contre le
Czar des attentats semblables à ceux qui ont
récemment ensanglanté la Russie.

Le gouvernement espagnol vient de pré-
venir le cabinet français que des réunions
de démocrates espagnols conspirant contre
le renversement de la monarchie avaient
constamment lieu depuis quelque temps sur
la frontière française, et qu'il appelait sur
ce fait l'attention des ministres français.

Dans les concours régionaux qui vien-
nent d'avoir lieu à Alger, à Pau, à Nîmes,
à Châlons, à Tours, la Société des Agricul-
teurs de France a vu les nombreuses récom-
penses qu'elle donne aux agriculteurs dis-
tribuées en séance publique. Dans ces cir-
constances solennelles, l'administration de
l'agriculture s'est toujours montrée juste et
bienveillante pour une Société qui veut res-
ter étrangère à toute manifestation politique.

Mais, au concours régional de Cahors,
au contraire, la politique devait absorber les
intérêts de l'agriculture ; le préfet l'a nette-
ment déclaré au président de la délégation
de la Société des Agriculteurs de France, en
lui refusant le droit de distribuer cinq mé-
dailles d'or et d'argent qui eussent fait la
joie de quelques lauréats.

C'est un précédent des plus regrettables,
et il a été d'autant plus remarqué que la
faveur refusée aux Agriculteurs de France,

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

FILS DU GARDE-CHASSE

(Suite.)

Les mauvais exemples, le spectacle de tant de
gens étalant un luxe mal acquis, les lâches adu-
lations qu'on prodigue au vice triomphant, tout cela
avait eu facilement prise sur un jeune homme mal
préparé par la simplicité de la vie des champs à
lutter contre les tentations ; puis j'avais eu le
malheur de rencontrer une de ces femmes perverses
dont l'influence est si funeste à ceux qui se
livrent à elles.

En un mot, c'était aux entraînements, à la fai-
blesse de caractère qu'il attribuait mes fautes ; ce
portrait ne flattait pas ma vanité, mais était de
nature à atténuer la gravité de ma situation.

Le réquisitoire du magistrat chargé de défendre
la société fut plus sévère et beaucoup plus con-
forme à la vérité ; je dois reconnaître cependant
qu'il ne chargeait pas les couleurs, tout en récla-
mant un exemple, au nom de la loi et de la morale,
à ne me traitait pas comme un de ces êtres endur-
cis dans le mal qu'on ne peut espérer voir rentrer
dans une voie meilleure.

Je m'étais fait illusion jusqu'à la fin et je me
leurrerais de l'espoir qu'on m'acquitterait ; aussi,
quand, à la suite du verdict du jury, j'entendis pro-
noncer contre moi une condamnation à cinq années
de réclusion, je fus atterré.

Je tombai dans un état de prostration dont je ne
sortis que pour exhaler des imprécations insensées
contre ceux qui me trappaient si cruellement.

On dit que les condamnés ont vingt-quatre heu-
res pour maudire leurs juges, je devais abuser bien
plus longtemps de ce triste privilège.

Je voulais en appeler de ma sentence ; mon avo-
cat m'en dissuada, et je finis par céder, non parce
que je reconnaissais la justice de l'arrêt, mais parce
que je me considérais comme la victime d'ennemis
certains d'avoir le dernier mot contre moi.

De la prison de Mazas, je ne tardai pas à être
transféré dans la maison centrale dans laquelle je
devais subir ma peine.

Désormais je n'appartenais plus à la société ;
sous l'uniforme grisâtre du prisonnier il n'y avait
plus ni un Renaud ni un d'Esperville, il y avait un
numéro sous lequel j'étais connu.

Je me rappelle encore le serrement de cœur que
j'éprouvai, quand je vis les hautes et sombres
murailles de la prison, ces portes épaisses, ces
enceintes successives qui défient toute tentative
d'évasion, ces longs couloirs d'un aspect lugubre,
quand, les formalités de l'écrou une fois accomplies,

j'entendis dire :

« Conduisez le numéro 56 à sa place. »

J'avais eu tout le loisir de me préparer à cette
impression, et cependant il me semblait être le
jouet d'un rêve affreux, je ne pouvais me faire à
cette idée que j'allais pendant cinq ans vivre captif
dans cette forteresse.

Lorsque je portais avec ennui le poids de ma
liberté, je ne me figurais pas que je la regretterais
si amèrement.

CHAPITRE XIII

LES FOLIES DE LA RÉVOLTE

J'avais connu pendant mon séjour à Mazas l'iso-
lement de la cellule, je fis alors connaissance avec
la prison collective, la vie en commun.

Dans un cas comme dans l'autre, j'ai pu me
convaincre que le prisonnier porte en lui-même le
plus cruel instrument de son supplice.

Dieu me garde de dire que la captivité n'est pas
une dure épreuve ; on invoquerait en vain l'exem-
ple des malades qui, renfermés pendant plusieurs
années dans leur chambre, conservent la sérénité
d'humeur, et les hommes qui, par goût ou par
suite des nécessités de la vie, se condamnent à la
solitude.

Ils ne sont pas dans la même condition que le
prisonnier à qui on dit : « Tu es rendu coupable
envers la société, la société te retranche de son

sein, tu vivras exclu des relations que tu aimais ;
tu es dans la force de l'âge, tu voudrais agir et te
mouvoir, on ne t'accorde qu'un étroit espace, les
heures de ta journée seront réglées par une volonté
qui n'est pas la tienne, et toujours tes regards
rencontreront ces murailles qu'il est interdit de
franchir. »

Mais il y a toujours une consolation dans l'é-
preuve acceptée avec résignation et courage ; elle
est inconnue du prisonnier qui se met en état de
perpétuelle révolte intérieure contre le sort qu'il
subit.

Il récrimine contre ses juges, ses gardiens, la
société, et se plaît à se considérer comme un op-
primé qui a le droit de maudire ses bourreaux ; il
envenime incessamment son impuissante fureur,
vit en tête à tête avec des pensées d'irritation et de
colère, c'est là son principal tourment.

Telle était ma disposition d'esprit.

Au lieu de pratiquer la maxime qui nous or-
donne de savoir supporter ce que nous ne pouvons
empêcher, j'étais comme ces enfants qui, contu-
sionnés par le choc d'un objet inanimé, le baillent
avec rage et se font de nouvelles blessures.

Le régime de la prison, sans être très-dur, en-
serre le prisonnier dans les mailles d'une discipline
dont il s'habitue bien vite à subir la sévérité.

Je ne me révoltais donc pas ; mais, au dedans de
moi-même, quelles sourdes fureurs, quelles ma-

Société légalement reconnue, a été, au même moment, accordée à une Société nouvelle, non reconnue, qui se pique, elle, de faire de la politique. Son président, M. Foucher de Careil, a pris la parole à la distribution des récompenses, et M. Gambetta, assez peu au courant des choses de l'agriculture, l'a qualifié, dans son discours, de *président de la Société nationale d'agriculture de France*, ce qui va singulièrement surprendre la vieille et savante compagnie, à laquelle M. Foucher de Careil n'appartient à aucun titre.

Les premières communions ont fourni aux catholiques de Marseille l'occasion de protester d'une façon ingénieuse contre l'enlèvement des crucifix.

On a remarqué, dit notre excellent confrère le *Citoyen*, que les jeunes communiantes, par une heureuse et opportune innovation, portaient suspendues au cou par un ruban une croix d'une dimension assez grande en noir et argent. Les jeunes garçons arboraient également le signe du salut, que veulent proscrire d'ineptes persécuteurs. Ils portaient une petite croix d'argent attachée par un ruban blanc à leur boutonnière.

Voilà une très-heureuse idée.

Parmi les écoles « sans Dieu » de Bordeaux, la *Guienne* en signale une où un enfant a été maltraité par un maître-adjoint. Peccadille quand il s'agit d'un instituteur laïque ! Il paraît cependant qu'à la suite d'une plainte, ce maître *frappeur* se serait vu menacé de révocation. Aussitôt tous les maîtres-adjoints ont menacé à leur tour de se retirer en masse et de faire grève ! Inutile de dire que le moyen a réussi. Un pareil sentiment de confraternité n'est-il pas touchant ?

M<sup>r</sup> de Ségur a rendu, hier matin à quatre heures, sa pure et grande âme à Dieu.

Depuis trente années, M<sup>r</sup> de Ségur avait quitté Rome et les fonctions d'auditeur de Rote; depuis trente années aveugle, il a voué ses forces à l'apostolat, dans cette grande ville de Paris où les pauvres, les ouvriers, les enfants, les jeunes gens, toutes les faiblesses et toutes les misères ont trouvé son appui, sa prière, son aumône, sa parole, sa tendresse.

En fils humble et dévoué du tiers ordre de Saint-François, oublieux de sa prélature de premier rang, M<sup>r</sup> de Ségur a formellement souhaité que ses funérailles fussent célébrées avec la plus grande simplicité; elles auront lieu lundi prochain, à midi, en l'église Saint-Thomas-d'Aquin, sa paroisse.

Le corps sera ensuite transporté à Sainte-Anne d'Auray, où repose déjà la mère du prélat, M<sup>me</sup> la marquise Eugénie de Ségur, née Sophie Rostopchine, fille du fameux gouverneur de Moscou.

M<sup>r</sup> de Ségur était né en 1820.

lédications contre les hommes et les choses, quelles imprécations expiraient sur mes lèvres, quelles pensées de vengeance fermentaient dans mon cœur troublé !

J'avais des désirs de représailles contre ceux que j'appelais mes ennemis; je ne me disais pas que le plus terrible de tous c'était moi-même qui m'ingéniais à aggraver mon malheur.

Le travail en commun était la règle de la maison; nous passions la plus grande partie de la journée dans les ateliers où les prisonniers exécutaient des ouvrages de menuiserie, de vannerie, de sellerie; d'autres fabriquaient des abat-jour, des jouets d'enfants, des boutons, etc.

On y pouvait faire l'apprentissage de nombreux métiers et gagner quelque argent dont une partie servait à adoucir le régime de la prison, une autre formait la masse tenue en réserve pour le jour de la sortie.

J'aurais dû bénir la loi qui nous était imposée.

C'est une grosse erreur de considérer le travail forcé comme un des châtements les plus pénibles qu'on puisse infliger à l'homme.

L'oisiveté forcée est un supplice bien autrement terrible.

(A suivre.)

Louis COLLAS.

Les journaux continuent à parler de Littré et des honteux scandales qui se sont produits à son enterrement. Qu'il nous soit permis, encore une fois, de rendre ici à l'illustre mort l'hommage qui lui est dû.

Maximilien-Paul-Émile LITTRÉ était dans la plus complète et meilleure acception où se puissent employer ces deux expressions: Esprit fort et Libre-penseur.

Cet homme extraordinaire, ce Titan de l'étude et de la science fut en effet esprit fort, et si véritablement fort, qu'après avoir cherché la Vérité pendant toute sa longue vie, il s'est incliné, sans crainte du qu'en dira-t-on, avant de mourir, devant la religion qu'il avait méconnue, mais qu'il n'avait pas du moins blasphémée.

Libre-penseur, il le fut, en tout honneur et en toute loyauté, ayant toujours respecté la croyance d'autrui et tenu pour sacrée la foi des petits et des humbles.

Il n'était donc pas esprit fort ni libre-penseur comme le commun des gens qui se parent de ces titres et en battent monnaie. Et ce qui l'empêcha d'être comme eux, de faire comme eux, de finir comme eux, c'est qu'il avait un grand cœur, c'est qu'il était humble de cœur.

C'est qu'il était volontiers un « pauvre d'esprit » au sens sublime de l'Évangile. Oui, cet esprit encyclopédique, qui savait tout ce qu'on peut savoir, qui était la science faite homme, qui faisait revivre parmi nous, dans notre époque de ramollis et de rabougris, les puissantes, les prodigieuses incarnations intellectuelles de l'Antiquité et de la Renaissance — était un grand Modeste.

Honneur à la mémoire de celui qui vient d'entrer dans la double immortalité !

Le XIX<sup>e</sup> Siècle se donne la mission, à propos de l'enterrement chrétien de M. Littré, de traiter « une question morale ». Il est tout naturel qu'une feuille dont l'un des écrivains est spécialement chargé, pendant trois cent soixante-cinq jours de l'année, de manger du pain et de piétiner sur la foi de l'immense majorité du peuple français, sorte des gonds en apprenant qu'un illustre savant, un homme de bien, ait tenu à mourir en communion de foi avec les deux êtres aimés qui constituaient sa famille.

On l'a souvent démontré et la politique des feuilles jacobines le prouve en ce moment, que la haine de la religion est toujours associée au mépris des liens de la famille. Les gens qui, sortis de l'école, élisent domicile sur la place publique, qu'elle s'appelle brasserie, réunion publique, ou tribune parlementaire, finissent par perdre jusqu'à la notion des devoirs et des droits de la famille. La religion et la famille étant étroitement liées, elle sont naturellement enveloppées dans le même genre de persécution.

On accuse les gens de la Commune pour les crimes commis envers les prêtres, et on oublie trop souvent que certains publicistes ont été leurs professeurs et leurs portedrapeaux.

Ces messieurs se plaignent aujourd'hui que l'Église leur a enlevé un mort. Ils se trompent. Ce n'est pas l'Église qui a commis cet enlèvement: c'est la famille qui a revendiqué ses droits et, du consentement de son chef, conduit au lit du moribond, la Religion qui console et bénit. Cette famille a chassé les démagogues qui comptaient s'emparer du cadavre de Littré pour en faire un objet d'exhibition et un instrument de propagande révolutionnaire; car aux révolutionnaires il faut des cadavres qu'ils promènent par les rues et avec lesquels ils excitent les foules. La volonté de Littré et des siens a déjoué ces projets: elle a frustré les rhéteurs prêts à enseigner l'athéisme sur une tombe ouverte; elle a écarté les franc-maçons et empêché un ou deux ambitieux de faire, à leur profit, de la réclame électorale. De là, toute cette fureur.

Ce qu'une partie du public ne comprend pas, c'est que les scènes scandaleuses du cimetière aient été possibles. Naguère, on respectait le droit de la famille en deuil, et on faisait le silence devant la maison mortuaire. Inutile d'y faire intervenir la police; le public y veillait lui-même. Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi. Depuis des années, ce public a assisté à tant d'horreurs, il a tellement perdu la notion des bienséances, que le gendarme et le sergent de ville deviennent de plus en plus les interprètes obligés des règles de la décence et de la bonne tenue.

Voilà deux femmes qu'un coup cruel tient enfermées dans leur demeure et que la dou-

leur rend complètement insensibles au bruit extérieur; et l'on profite de leur absence ou de leur ébattement pour jeter l'insulte sur un cercueil placé à la porte de la maison, et pour enfreindre au cimetière la volonté formelle du défunt et des siens ! Et il ne se trouve aucun agent de l'autorité pour faire taire les insulteurs et chasser les intrus ! Un ivrogne qui fait du tapage dans la rue est immédiatement conduit au violon et de là traduit devant la police correctionnelle; et il n'y a pas de loi pour infliger la correction méritée à ceux qui, samedi dernier, ont donné lieu à un scandale public ! Où est la légalité devant la loi, tant préconisée par les citoyens du XIX<sup>e</sup> Siècle ? La police correctionnelle n'est-elle faite que pour les prolétaires et suffit-il, pour y échapper, qu'on soit apôtre de quelque doctrine antisociale et antireligieuse ?

Nous avons annoncé hier la mort du célèbre violoniste Vieuxtemps.

Fils d'un ancien militaire, luthier et accordéur d'instruments, Henri Vieuxtemps montra de bonne heure de grandes dispositions pour la musique. A huit ans, il jouait en public dans plusieurs villes de Belgique, et le professeur Bériot, frappé de son talent, lui donna des leçons pendant quelques mois. Reicha le prit aussi pour élève.

La vie de M. Vieuxtemps ne fut bientôt plus qu'un voyage à travers l'Europe. Il se fit applaudir à Paris, en 1830, et à Vienne, l'année suivante. A Saint-Petersbourg et à Moscou, ses premières œuvres excitèrent un vif enthousiasme.

De 1840 à 1843, il parcourut de nouveau la France, la Hollande, l'Allemagne, la Pologne, puis l'Amérique, où il retourna à diverses reprises.

Nommé professeur de violon au Conservatoire de Bruxelles, il donna sa démission en 1879 pour cause de santé.

Ce qui distinguait surtout Vieuxtemps comme virtuose, c'était l'énergie et l'ampleur en même temps que l'élégance et la sûreté de l'exécution. L'art perd en lui un de ses maîtres les plus admirés.

## TUNISIE ET ALGÉRIE.

Le ministre de la guerre a reçu hier la dépêche suivante du général Forgemol :

Béja, 8 juin, soir.

Je suis aujourd'hui sans nouvelles de la division Delebecque. Les brigades Vincendon et Galland doivent être employées aux travaux des routes; la brigade Caillot fait des reconnaissances autour de son camp de Fedj-Rechedet-Seker.

Trois bataillons de la brigade Legerot ont fait aujourd'hui une sortie sans sacs dans la direction de Taqueman et ont poussé jusqu'à la vallée de l'Oued-Céjanan. Ils ont trouvé de nombreux douars des Mogodis avec de nombreux troupeaux, au milieu de fort belles cultures, et se disposant à se conformer aux conditions mises à leur apan.

La colonne Bréart était, hier, à Sidi-Ali-Fetalla et doit aller camper ce soir sur l'Oued-Céjanan, d'où elle rayonnera demain par des colonnes légères dans les parties encore inexplorées du pays au nord de cette rivière.

Rien à mentionner des autres brigades ni des différents points occupés.

On télégraphie de Tunis au *Daily-News*, à la date du 8, qu'un courrier a annoncé au Bey que les troupes françaises ont occupé toutes les hauteurs et que de cette manière les Kroumirs se trouvent mis dans l'impossibilité de nuire.

Alger, 9 juin.

Nos colonnes continuent leur mouvement de concentration dans le but d'envelopper Bou-Amema qui était, le 7, avec le gros de ses goums à Siga, au nord de Kraneg-el-Souk, à mi-chemin entre Frenshah et Géryville. Des coups de fusils sont échangés entre les cavaliers et les éclaireurs du colonel Brunatière qui couvre Tiaret.

## La République dans les écoles de filles.

Le mot d'ordre de M. Jules Ferry est d'introduire, le plus tôt possible et partout, la politique dans les écoles.

Jusqu'ici, les inspecteurs primaires et autres interrogeaient les enfants sur la lec-

ture, l'écriture, l'arithmétique, l'histoire, la géographie; aucun d'eux ne s'était avisé de questionner les enfants sur le gouvernement républicain.

Cela ne pouvait durer.

L'inspecteur général de l'enseignement primaire en tournée dans l'Aveyron vient d'inaugurer, évidemment avec le consentement de M. le ministre de l'instruction publique, un nouveau questionnaire.

Les femmes, on le sait, ne sont pas républicaines. Paule Minke, Hubertine Auclerc, Louise Michel et quelques autres énergumènes ne sont que des viragos, et ces rares exceptions confirment la règle.

Il faut gagner la femme digne de ce nom à la République, et, si on ne peut la convaincre, la contraindre à passer la jupon de Marianne: tel est le mot d'ordre.

Il y a quelques jours, l'inspecteur général de l'Aveyron, avons-nous dit, visitait l'école laïque de la commune de Lauras.

L'institutrice, laïque comme son école, avait admirablement préparé ses élèves.

Toutes ces petites filles s'approprièrent à l'instant M. l'inspecteur par la précision de leurs réponses; le programme, suivi à la lettre, était su: on s'attendait à des compliments.

M. l'inspecteur, après s'être assis, avait un enfant d'environ dix ans et lui demanda :

« — Parlez-moi de la forme du gouvernement républicain et de l'excellence des institutions dont la République a doté la France. »

Cette question qui, la situation étant donnée, eût excité un fou rire au Palais-Royal, aux Folies-Marigny ou à l'Athénée, jeta un froid parmi les bambines.

« — Monsieur l'inspecteur, balbutia l'institutrice, je n'ai jamais parlé du gouvernement à mes élèves; je leur apprend à lire, à écrire, à compter, à coudre; je borne à cela mon enseignement à suivre le programme. »

L'inspecteur — il doit s'appeler M. Prudhomme — adressa un blâme sérieux à la digne institutrice de Lauras, et sortit majestueux comme feu Henri Monnier, en la menaçant des foudres universitaires et préfectorales.

Le châtement ne s'est pas fait attendre. Un arrêté du préfet l'a révoquée.

Et le *Rappel*, qui ne comprend pas l'odieuse et le burlesque d'une telle conduite, annonce, en ces termes, la révocation de l'honorable institutrice de Lauras :

« Il y a des institutrices laïques qui mériteraient bien de porter la cornette: néanmoins l'institutrice de Lauras, dans l'Aveyron, »

« Le préfet vient de la révoquer de ses fonctions, parce que, dit l'arrêté, invitée par l'inspecteur général de l'enseignement primaire en tournée à interroger les élèves sur la forme du gouvernement de la France, elle s'y est formellement refusée; qu'en agissant ainsi, ladite institutrice a fait acte de désobéissance formelle à son supérieur hiérarchique et manifesté son hostilité au gouvernement de la République. »

Ceci n'est point une plaisanterie.

Les institutrices auront désormais à apprendre aux petites filles que la République est le gouvernement qui révoque les bons serviteurs du pays, coupables seulement de ne point parler de la République aux enfants confiés à leurs soins !!!

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 9 juin.

Le bilan de la Banque de France produit une bonne impression sur la Bourse, bien que la diminution du portefeuille atteste un ralentissement des affaires commerciales. Notre 5 0/0 est à 119.20 et 119.67 1/2. L'amortissable ancien fait 88.25. La cote 93.90 sur l'Italien.

L'action de la Banque de France oscille de 6.000 à 5.850. Le Crédit foncier est à peu près à son cours d'hier. On inscrit 1.732.50 au plus bas, et 1.740. Ces prix sont très-avantageux pour les actionnaires. L'opération du tiercement du capital de la Banque pour conséquence un mouvement de hausse.

Le Crédit foncier et agricole d'Algérie fait 740. Les actions de la Société des Magasins généraux de France et d'Algérie sont parfaitement tenues à 688. Cette valeur vient d'être admise à la cote officielle. Le Crédit lyonnais est poussé à 750. On lui semble trop rapide. On doit s'attendre à d'importantes réalisations.

Le Crédit mobilier est fort demandé à 750. Les achats du comptant se portent avec beaucoup de faveur sur les actions de la Société générale de Crédit et de Développement pris par cette institution assurement titres une hausse importante.

L'action de la Banque nationale est en vive demande à 740. On est à 620 sur le Crédit

maritime. Les bons de l'Assurance financière se traitent à 270.  
Les exploitations de la Société nationale d'exploitation des Mines continuent avec une grande activité dans l'Isère, le Cantal, la Lozère et la vallée d'Aoste.  
Le Crédit mobilier espagnol est à 805. Le Crédit Général français inscrit les cours de 770 et 775. Les actions nouvelles ont aujourd'hui exactement les mêmes droits que les actions anciennes. La Banque de Prêts à l'industrie a un très-bon courant d'affaires à 610.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Inspecteurs des pharmacies.

Le dernier bulletin du *Recueil des Actes administratifs* de la préfecture de Maine-et-Loire contient des arrêtés nommant, pour chacun des cinq arrondissements, trois inspecteurs des pharmacies en 1884.  
Sont nommés inspecteurs des pharmacies pour l'arrondissement de Saumur :

#### MM.

PRYON, docteur-médecin à Saumur ;  
GABLIN, pharmacien, à Saumur ;  
RIVAUD, ancien pharmacien, à Saumur.

Les pharmacies des villes d'Angers et de Saumur seront visitées :

1° Celles d'Angers, par une commission composée de :

#### MM.

LIBERAUD, docteur-médecin, à Angers ;  
GABLIN, pharmacien, à Saumur ;  
RIVAUD, ancien pharmacien, à Saumur.

2° Celles de Saumur, par :

#### MM.

PRYON, docteur-médecin, à Saumur ;  
RAIMBAULT, pharmacien, à Angers ;  
GIFFARD, pharmacien, à Angers.

### La Floraison de la Vigne.

La vigne commence à entrer en fleur. Dans les clos de Thouarcé, dès le 4 juin, quelques grappes étaient déjà en pleine floraison.

La floraison est donc en avance d'environ vingt jours. Car c'est ordinairement entre la Saint-Jean et la Saint-Pierre que s'accomplit cet acte physiologique.

Les vigneron ont conservé le souvenir de quelques dates précoces, qui correspondent presque toutes soit à de bonnes années, soit à des années d'abondance. Ainsi, en 1844, le 13 juin, la vigne était en pleine fleur ; en 1846, la floraison s'effectuait le 10 juin ; en 1848, le 31 mai ; en 1862, le 9 juin ; en 1864, le 10 mai ; en 1865, le 1<sup>er</sup> juin ; en 1868, le 10 juin ; en 1871, le 22 mai, et en 1875 le 3 juin.

Malheureusement, la perturbation atmosphérique qui sévit en ce moment n'est guère propice à la floraison, et il est à craindre qu'une certaine quantité des nombreuses lames que portent les vignes rouges ne restent infécondes, si la chaleur ne nous revient pas au plus tôt. A. B.  
(Journal de Maine-et-Loire.)

On annonce que M. Mayol de Lupé, rédacteur de l'*Union*, fera d'ici à un mois deux nouvelles conférences sur l'union monarchique. Il en ferait une dans la ville d'Angers.

Le célèbre violoniste Vieuxtemps, qui vient de mourir, près Alger, dans sa 62<sup>e</sup> année, était venu plusieurs fois à Saumur. Notre nouveau théâtre l'a possédé lors des deux concerts donnés par Carlotta Patti, le dimanche 24 mars 1867 et le dimanche 29 novembre 1868.

Nous rappelons aux pêcheurs que c'est le 16 de ce mois (jeudi prochain), au lever du soleil, qu'expire l'interdiction de la pêche.

Le mercredi 15 juin 1884, il sera procédé, à Niort, par M. le préfet du département des Deux-Sèvres, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux métalliques des parties de la ligne de Niort à Montreuil-Bellay comprises entre Niort, Airvault et Moncontour.

Ces travaux sont évalués à 500,000 fr., y compris une somme à valoir de 44,875 fr. 72 c.

Délai d'exécution : six mois.

MM. de Gautret et le vicomte Gaston de Rochebouët, de Seiches (Maine-et-Loire), ont été réélus, dimanche, président et vice-pré-

sident du comice agricole, malgré les efforts des républicains et notamment de M. Gaillard, conseiller général, qui représentait les intérêts électoraux de M. Benoist, député de la gauche.

A Baugé, le grand festival républicain organisé par ce député sortant a abouti au plus piteux des échecs. A part les musiciens, les fonctionnaires et quelques commerçants intéressés à cette « fête », personne n'escortait M. Benoist, personne sauf M. Gérodiat, le sous-préfet habile à constater le succès des conférences royalistes, et M. le maire de Baugé.

La police municipale, tout occupée à rendre les honneurs aux autorités, dit l'*Union* de Paris, n'a pas jugé équitable d'imposer silence aux braillards affirmant leur émotion républicaine devant les bureaux du *Réveil de l'Ouest*, par les cris de : A bas le journal ! A bas le *Réveil* !

Ces gens-là devaient, en effet, avoir besoin de dormir.

M. Corbon a osé dire publiquement, en plein Sénat, que l'Eglise n'honore pas le travail.

On est effrayé en songeant à tout ce qu'il faut ignorer pour proférer une semblable parole.

Les attaques ineptes de M. Corbon nous donnent l'occasion de reproduire ce beau passage d'un discours prononcé par M<sup>re</sup> Freppel devant la société de secours mutuels dont il est président, le 19 mars 1875 :

« Honneur et respect à ce compagnon de Dieu qui, dans le vaste atelier qu'on appelle la terre, travaille incessamment sous l'œil du divin Maître. *Pater meus usque modo operatur, et ego operor*, disait Notre-Seigneur Jésus-Christ : « Mon Père ne cesse d'opérer, et moi aussi j'opère toujours. » Sublime formule de la loi du travail ! Aussi ne vous étonnez pas que le christianisme ait ennobli le travail manuel, jusqu'à l'élever à la hauteur d'une fonction religieuse. Les siècles païens avaient bien pu l'avilir et en faire le lot humiliant de l'esclavage ; mais il n'en pouvait être ainsi d'une religion dont le divin fondateur avait consacré dans sa personne la position de l'ouvrier.

« Les souvenirs de la maison de Nazareth se prolongeront à travers les âges chrétiens, comme une auréole de gloire qui ceindra désormais le front des travailleurs. La grande figure de saint Joseph dominera le monde pour rehausser les humbles détails de la vie de l'atelier par les augustes détails de l'Incarnation du Verbe. Cherchez après l'une des rudes journées de son apostolat cet homme fameux qui vient de porter l'Evangile de Corinthe à Ephèse, de Jérusalem à Rome : vous trouverez dans les mains de saint Paul le fil du tisserand. Quand saint Benoît tracera pour les monastères de l'Occident le code de la perfection religieuse, il y inscrira en première ligne l'oraison et le travail des mains. Du Mont Cassin aux vallées de Cluny et de Cîteaux, les accents de la prière ne seront interrompus que par le bruit de mille bêches qui remuent des terres en friches.

« Au sortir des assemblées où sa voix éloquente vient d'enflammer les rois et les peuples, Bernard s'en ira tranquillement regagner sa solitude pour y reprendre le manche de sa charrue. Ainsi feront les Bruno, les Norbert, les Rancé, chefs héroïques de ces légions de travailleurs, dont les mains ne déposent les outils de l'artisan que pour se rejoindre dans la prière de la foi. Toujours l'Eglise unira ces deux choses dans un même respect, et les portant l'une et l'autre jusqu'au sommet de la gloire humaine, elle ira prendre les Isidore, les Fiacre, les Éloi, les Crépin et tant d'autres ; elle les placera sur ses autels, à côté des Louis, des Ferdinand, des Henri, pour montrer que le faite de la grandeur morale peut se trouver derrière un métier, et que l'outil du travailleur, non moins que le sceptre des rois, peut devenir le signe de l'honneur et l'instrument de la sainteté. »

M<sup>re</sup> Freppel va tenter un procès à un journal républicain de la Bretagne, qui a déclaré que l'évêque d'Angers avait refusé pendant la guerre de transformer son séminaire en ambulance, et de l'ouvrir aux mobilisés du Finistère qui avaient été blessés.

Cette accusation contre le Prélat a été inventée pour le combattre aux prochaines élections.

## Tours.

Actuellement, avec les ressources dès à présent réalisées, la commission de la cavalcade historique de Tours a pu organiser et commander un cortège qui comprend 275 cavaliers et 300 piétons ; en outre, aussitôt que de nouvelles souscriptions auront été recueillies, ce qui ne tardera pas en présence de l'élan qui se manifeste de toutes parts, la commission s'occupera de compléter le cortège par l'adjonction d'un groupe de chanteurs et de corporations tourangelles existant à l'époque de Louis XI.

Voici le programme des fêtes qui auront lieu dimanche 12 juin à Tours :

Ballon monté par Duruof, dans l'enceinte des fêtes du Morier. Gonflement à 2 heures, lancement à 4 heures 1/2.

Tir de marrons et bombes, lancement de mongolfières et de ballons grotesques. — Musique militaire.

Jeux publics, place du Morier et Ruau Sainte-Anne.

A 1 heure 1/2, courses en sac. — Ficelles gastronomiques. — Les grotesques. — Mâts de cocagne. — Les surprises. — La poêle. — Illuminations de la place et du Ruau. — Danses publiques.

EXPOSITION. — Ouverture à 9 heures du matin, fermeture à 6 heures du soir. — Entrée : 4 franc.

Le soir, à 8 heures 1/2, éclairage de toute l'Exposition. — Musique militaire. — Entrée : 4 franc.

## NANTES.

Le nommé Chiffolleau, âgé de 30 ans, journalier, demeurant rue des Carmélites, 12, a mis fin à ses jours, avant-hier, en se pendant, à l'aide d'une corde, à une poutre de la toiture, vis-à-vis la porte de sa chambre. — Cet homme était le frère de Chiffolleau, père des maçons, qui s'est pendu dans la nuit du 29 au 30 mai.

## Tribunaux.

### UNE CONDAMNATION A MORT.

On lit dans la *Revue de l'Ouest* :

« Le drame commencé dans la soirée du 18 février, au milieu des Sablières de la commune de Sainte-Pezenne, s'est terminé mardi soir, devant la cour d'assises des Deux-Sèvres, par une condamnation à mort.

« Sacré, depuis son crime, avait montré un hideux cynisme ; devant la cour d'assises, son attitude a été révoltante. Pas une marque de repentir n'est sortie de sa bouche, pas la moindre émotion ne s'est manifestée sur son visage. Quand sa malheureuse victime, mutilée, presque aveugle, et qui n'a échappé à la mort que par une sorte de miracle, a paru, l'auditoire entier a été douloureusement impressionné. Seul, Sacré est resté impassible ; pas une larme n'a mouillé ses paupières.

« Pendant toute la durée des débats, le prévenu n'a pas laissé percer la plus légère sensibilité.

« Cette dureté de cœur, la comparaison de l'infortuné Mahé et les horribles détails qui ont accompagné le crime, ont dicté le verdict du jury.

« Ce verdict a été la MORT.

« Il a fallu toutes ces circonstances pour arracher aux jurés une condamnation capitale qui répugne aux idées de modération et de clémence qui règnent dans l'esprit des habitants de notre pays ; mais enfin le crime était si horrible, le cynisme du prévenu dénotait une nature si perverse, que le jury a dû faire taire ses sentiments de commisération et prononcer la peine de mort.

« Il y a près d'un demi-siècle qu'aucune exécution capitale n'a eu lieu à Niort, et il est probable qu'une commutation de peine épargnera la tête de Sacré ; il sera envoyé aux travaux forcés à perpétuité.

« Nous le souhaitons, car nous éviterons ainsi le hideux spectacle de l'échafaud, dressé sur la place de la Brèche, et d'une tête abattue, en plein soleil, par les mains du bourreau. »

On se rappelle que Sacré s'était rendu coupable d'une tentative d'assassinat, suivie de vol, sur la personne du nommé Mahé, jeune homme de 17 ans.

Après la lecture de l'arrêt qui condam-

nait à mort Jean Sacré, le président lui a adressé les paroles suivantes :

« Vous n'avez plus rien à attendre de la justice des hommes, de la justice de votre pays ; vous avez comblé la mesure ; mais il est une autre justice plus haute à laquelle vous pouvez avoir recours : c'est la justice divine, qui peut tout nous pardonner et nous absoudre. »

### UNE ERREUR JUDICIAIRE.

La Cour de cassation vient de s'occuper d'une erreur judiciaire commise au Mans ; elle a eu pour victime un chiffonnier du nom de Filliol.

Une lampe avait disparu de la cathédrale. La police apprit que cet objet, d'une valeur de 10 francs environ, était entre les mains de Filliol. On l'interrogea : il se troubla. On lui demanda d'où il tenait la lampe, ce qu'il en avait fait. Il répondit l'avoir achetée 4 francs à une femme, dans la rue, et l'avoir revendue 4 fr. 50 à un cordonnier.

Le chiffonnier fut mis en état d'arrestation. La femme dont il parlait fut cherchée vainement. Filliol hésitait dans ses déclarations. Il avait, autrefois, subi une peine comme recéleur. Sa réputation se ressentait de ces antécédents. Il fut déféré au tribunal et condamné, le 4 janvier dernier, à un mois de prison.

Vers la fin de février, le détenu ayant achevé sa peine, se présentait un matin au commissariat de police. Il tenait la coupable, disait-il, un hasard la loi avait fait rencontrer.

Une voleuse de profession, frappée de quatre ou cinq condamnations et connue de tout le pays pour le relâchement de ses mœurs, était là dans l'antichambre.

Marie Allaiton avoua tout. L'instruction ne tarda guère à démontrer qu'elle ne s'accusait pas à tort.

Le 28 décembre 1880, étant sans ressources et sans travail, elle était entrée dans la cathédrale du Mans et, profitant du moment où il n'y avait personne dans l'église, elle était montée sur une chaise et s'était emparée d'une lampe placée dans la nef ; elle l'avait cachée dans son tablier et avait tenté immédiatement de la vendre.

Filliol avait payé 70 centimes le produit du larcin.

Le 3 mars, Marie Allaiton passait à son tour en police correctionnelle. Elle était condamnée à six mois d'emprisonnement.

Filliol était innocent, puisqu'elle était coupable.

On n'avait point, malheureusement, de compensation matérielle à lui offrir. Mais on lui devait au moins de le réhabiliter.

M. le garde des sceaux a saisi M. le procureur général près la Cour de cassation d'une demande de révision du procès. M. le conseiller Saint-Luc Courboreu était chargé du rapport.

Comme le réquisitoire, ce document a conclu à la révision.

L'arrêt proclame, d'une part, que le jugement rendu le 4 janvier et le jugement rendu le 3 mars sont inconciliables.

D'autre part, il n'y a eu ni coopération ni complicité entre M. Filliol et M<sup>re</sup> Allaiton, déclarés l'un et l'autre auteurs du vol qu'une seule et même personne a commis.

En conséquence, les décisions correctionnelles du Mans sont cassées et annulées et les prévenus renvoyés, avec les pièces de la procédure, devant le tribunal d'Angers, pour être jugés contradictoirement.

## ON OFFRE DES CAPITAUX

A intérêt réduit.

SUR BONNES GARANTIES

Par hypothèque ou autrement.

S'adresser à M. G. QUARTIER, à Angers, boulevard des Lices, n° 43.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'*Univers illustré* :

TEXTE : Courrier de Paris, par Gérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Salon de 1881 (6<sup>e</sup> article), par Daniel Bernard. — La troisième mission du docteur Crevaux, dans l'Amérique équatoriale, par X. D. — Théâtres, par Damon. — A Saint-Pétersbourg, par R. Bryon. — A travers la Tunisie, par Robert Bryon. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — Nouvelle résidence de l'impératrice Eugénie, à Farnborough, par X. Dachères. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des Modes, par M<sup>re</sup> Iza de Cérigny. — Echecs. GRAVURES : Ovation faite à M. Gambetta par la population de Cahors. — M. Victor Lefranc, séna-

teur. — M. Anatole de la Forge, député. — Troisième mission scientifique du docteur J. Crevaux, dans l'Amérique équatoriale (dessin et carte). — Revue comique du Salon, par Draner (vingt-quatre gravures). — Evénements de Russie: épisodes du mois dernier, à Saint-Petersbourg. — A travers la Tunisie (six gravures). — Nouvelle résidence de l'impératrice Eugénie, à Farnborough (Angleterre). — Rébus.

Abonnements: un an, 22 fr.; six mois, 11 fr. 50; trois mois, 6 fr.

Bureaux: rue Auber, 3, Paris.

On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits.

LA ROCHEFOUCAULT.

**SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,**  
rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite:

**REVALESCIERE**  
Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie,

chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déperissant d'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,714: Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Eynac (Haute-Vienne).

N° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, un prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND, BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C<sup>e</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

**PHILOTESINE au GOUDRON**, poudre soluble à 2 centimes le litre  
Remplaçant le vin de table, Agent précieux contre les maladies du larynx, des bronches et des poumons.  
MARCHIER FRÈRES & C<sup>e</sup>, à Privas (Ardèche)  
Maisons à Paris, boulevard Beaumarchais, 53  
à Lyon, rue Charne, 8  
Prix: par Boîte de poudre en verre pour 100 litres, 2 francs 25 c.  
Par la poste, 2 fr. 35

**PLUS DE CHAUVES**  
Responsable certain. — Arrêt immédiat des cheveux blancs.  
EXEMPLES ÉTONNANTS de croissance de cheveux produits par la POMMADE DE M. LECHAUX, Pomme de hygiène qui supprime la teinture, empêche de blanchir, maintient la vigueur et l'éclat des plus belles chevelures.  
Milliers de certificats et attestations spontanées. Pol. en face de M. LECHAUX, Pharm. Ch. r. Ste-Catherine 461, Bordeaux.  
Dépôt chez M. NORMANDINE, pharmacien à Saumur, et dans toutes les bonnes pharmacies.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT  
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A SAUMUR
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.	10 h. 30 matin.	11 h. 55 matin.
8 15 —	—	—	—
11 25 —	7 40 soir.	7 40 soir.	11 h. 55 matin.
1 17 soir.	51 —	51 —	—
4 55 —	—	—	—
7 50 —	11 48 —	11 48 —	9 10 soir.

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A MONTREUIL	A SAUMUR
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 50 matin.
8 35 —	5 17 soir.	5 17 soir.	6 30 soir.
12 15 soir.	3 50 —	3 50 —	4 30 —
6 45 —	10 47 —	10 47 —	11 20 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 40.

P. GODET, propriétaire-éditeur.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 JUILLET 1881.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % .....	86 75	»	05	Comptoir d'escompte .....	1095	»	5	C. gen. Transatlantique .....	617 50	»	2 50
3 % amortissable .....	88 20	»	»	Crédit Foncier colonial .....	635	»	»	Canal de Suez .....	1860	»	»
3 % amortissable nouveau .....	87	»	15	Crédit Foncier, act. 500 fr. .....	1730	»	15	Société autrichienne .....	805	»	25
4 1/2 % .....	115	»	25	Obligations foncières 1877 .....	366	»	1	<b>OBLIGATIONS.</b>			
5 % .....	119 20	»	15	Obligations communales 1879 .....	456 50	»	50	Est .....	388	»	»
Obligations du Trésor .....	520	»	»	Obligat. foncières 1879 3 % .....	455 50	»	»	Midi .....	397 50	»	»
Obligations du Trésor nouvelles .....	520	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm. .....	765	»	5	Nord .....	405	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857 .....	237	»	1	Crédit mobilier .....	762 50	»	5	Orléans .....	405	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860 .....	510	»	»	Est .....	860	»	15	Ouest .....	396	»	»
— 1865, 4 % .....	525	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée .....	1850	»	5	Paris-Lyon-Méditerranée .....	400	»	»
— 1869, 3 % .....	403	»	4	Midi .....	1335	»	10	Paris (Grand-Ceinture) .....	390	»	»
— 1871, 3 % .....	401	»	»	Nord .....	2100	»	15	Paris-Bourbonnais .....	395	»	»
— 1875, 4 % .....	515	»	»	Orléans .....	1427 50	»	50	Canal de Suez .....	570	»	»
— 1876, 4 % .....	518	»	»	Ouest .....	870	»	10				
Banque de France .....	3840	»	15	Compagnie parisienne du Gaz .....	1530	»	17 50				

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS GARE DE SAUMUR.**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures	8 minutes du matin.	express-poste
6 —	45 —	(s'arrête à Angers)
8 —	56 —	omnibus-mixte
1 —	25 —	soir, omnibus-mixte
3 —	32 —	soir, omnibus
7 —	15 —	express
10 —	37 —	(s'arrête à Angers)

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures	26 minutes du matin.	direct-mixte
8 —	21 —	omnibus
9 —	40 —	express
12 —	40 —	soir, omnibus-mixte
4 —	44 —	soir, omnibus-mixte
10 —	28 —	express-poste

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etudes de M<sup>e</sup> LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.  
Et de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur, place de la Bilange.

**VENTE**  
Poursuite de la vente de mises à prix, DE DIVERS IMMEUBLES

Sis commune de Souzay, dépendant de la succession de M. Jean-Baptiste Trotin, en son vivant maître carrier à Champigny, commune de Souzay.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur, le dimanche trois juillet mil huit cent quatre-vingt-un, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient: Qu'en exécution de deux jugements sur requête, du tribunal civil de première instance de Saumur, en date des trente avril et quatre juin mil huit cent quatre-vingt-un, enregistrés, Aux requêtes, poursuites et diligences de M<sup>lle</sup> Marie Guillot, domestique, demeurant à Champigny, commune de Souzay, agissant en qualité d'héritière, sous bénéfice d'inventaire, de M. Jean-Baptiste Trotin, Ayant M<sup>e</sup> V. Le Ray pour avoué; Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Le Blaye, notaire, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après.

**DÉSIGNATION.**  
Commune de Souzay.  
1<sup>er</sup> Lot.  
Sept ares soixante-huit centiares de vigne, situés aux Muses, numéros 718 et 717 du plan cadastral, section F, joignant au midi Tessier, au couchant Raineau, au nord Cullerier et au levant Pasquier.  
Mise à prix, vingt-cinq francs, ci. 25 »  
2<sup>e</sup> Lot.  
Six ares cinquante-sept centiares de vigne et qua-  
A reporter. 25 »

Report. 25 »  
torze centiares de bois, en tout six ares soixante-onze centiares, situés au Clos-Prieur, affés de trois pommiers et un noyer, numéros 155 et 156 du plan cadastral, section C, joignant d'un bout Perreau et Limonier, d'autre côté Cohier, d'autre côté ledit Limonier.  
Mise à prix, vingt-cinq francs, ci. 25 »

3<sup>e</sup> Lot.  
Cinq ares vingt centiares de vigne, situés à Boutifolle, numéro 427 du plan cadastral, section K, joignant d'un côté Aubin et autres, d'un bout le grand chemin de Saint-Cyr-en-Bourg, d'autre bout Dubois.  
Mise à prix, cent francs, ci. 100 »

4<sup>e</sup> Lot.  
Une carrière et un morceau de vigne, acquis de Jamin et autres, contenant environ trente-trois ares, situés aux Gagneries, joignant d'un bout la carrière des Bougouin, d'autre bout le grand chemin de Souzay, d'un côté Bougouin et d'autre côté au nord Augustin Boux.  
Mise à prix, trois cents francs, ci. 300 »  
Total des mises à prix: quatre cent cinquante francs, ci. 450 »  
S'adresser, pour tous renseignements:

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12, poursuivant la vente;  
2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur, place de la Bilange, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait conforme aux prescriptions du Code de procédure civile, rédigé par l'avoué soussigné.  
Saumur, le dix juin mil huit cent quatre-vingt-un.

V. LE RAY.  
Enregistré à Saumur, le juin mil huit cent quatre-vingt-un, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.  
Signé: L. PALUSTRE. (408)

Commune de Vivy-les-Deux-Sœurs.

**ADJUDICATION DE TRAVAUX**

Le Maire de la commune de Vivy prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Vivy, le dimanche 26 juin 1881, à une heure de l'après-midi, à l'adjudication des travaux ci-après: 1,078 mètres d'empierrement, y compris l'entretien... 5,831 fr. 98  
Somme à valoir... 168 02  
Total... 6,000 fr. »

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. l'Agent-Voyer de l'arrondissement de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

**A VENDRE**  
UN CHEVAL DE SANG, se montent et s'attelant très-bien.  
S'adresser au bureau du journal.

M. PITROIS, Directeur de la Banque de Prêts à l'Industrie, 29, rue Saint-Jean, demande un petit jeune homme de treize à quinze ans pour garçon de bureau.

ON DEMANDE un cocher valet de chambre.  
S'adresser au bureau du journal.

**ADJUDICATION**

Le Maire de la commune de Louresse informe MM. les entrepreneurs qu'il sera procédé, le dimanche 19 juin 1881, à une heure de l'après-midi, à la Mairie de Louresse, à l'adjudication des travaux à exécuter pour la construction d'une école de garçons avec mairie, s'élevant, non compris les honoraires des architectes, à la somme de 20,700 francs.

Les concurrents pourront prendre connaissance des plans, devis et cahier des charges, à la Mairie de Louresse, à Angers, chez M. Dainville, architecte du département, place de l'Académie, 2, ou chez M. Dussauze, architecte, rue Saint-Blaise, 12.

Le Maire, C<sup>e</sup> DE CONTADES. (381)

UN JEUNE HOMME de vingt ans, certificats, demande à se placer dans une maison bourgeoise. S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME SÉRIEUX, bon comptable et au courant des affaires, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans demande une place de valet de chambre. Bons renseignements. S'adresser au bureau du journal.

1 FRANC par AN  
103,000 Abonnés  
**Le Moniteur**  
DES Valeurs à Lots  
(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)  
LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères  
**LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)**  
Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits.  
PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital: 30,000,000 de fr.  
On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Poste et à Paris, 17, rue de Londres :  
**UN FRANC PAR AN**

Saumur, imprimerie P. GODET.